Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260427-D2026_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **14** – Présents : **13** – Votants : **15**

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : M. David HELLIO, Mme Julie GAUDIN, M. Gwenael LIECHTY, Mme Fanny PROCUREUR, M. Jacques DENIS, Mme Carole TARDIVEL, Mme Sophie LANGUILLE, M. Fabrice JEGLO, Mme Vanessa CLAIR-MARTY, Mme Christiane LE RAY, Mme Sophie BARBAUX, Mme MILLORIT Anne-Gaud,

Absents excusés : Enguerrand ROUZIC donne pouvoir à Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET donne pouvoir à Gwenael LIECHTY

Secrétaire de séance : Sophie LANGUILLE

2026_29 : ANNULATION DE LA DELIBERATION D2026-11 RELATIVE A LA SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PRIVE

La Région Bretagne subventionne à hauteur de 15% les travaux de restauration du patrimoine immobilier privé visible depuis l'espace public. Cette subvention est conditionnée au versement d'une aide communale de 5%. La délibération D2026-11 précise que le conseil municipal a validé une enveloppe de 9254.12 € d'aide à la restauration du patrimoine privé.

Cependant, la Région Bretagne a annoncé suspendre le dispositif. En conséquence, il est proposé de suivre la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix (15) :

- décide de suspendre également l'aide communale sans que cela n'impacte les personnes qui ont déjà reçu un accord de subvention

- décide d'annuler la délibération D2026-11

- dit que l'aide pourra être proposée à nouveau si la Région

Pour extrait conforme,

Le maire, David HELLIO La secrétaire de séance, Sophie LANGUILLE